

Election des représentants de parents d'élèves au conseil d'école

L'élection des représentants de parents d'élèves au conseil d'école aura lieu

le vendredi 8 octobre de 8h35 à 12h00.

Vous pourrez voter à l'école ou par correspondance. Le matériel de vote vous sera adressé prochainement.

Rôle des représentants de parents d'élèves au conseil d'école

Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans le mois suivant la proclamation des résultats aux élections de représentants de parents d'élèves.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école, notamment l'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la sécurité des enfants.

Bien cordialement,

Mme S. Pluquet